



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## programmes

Question écrite n° 28962

### Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par de nombreux enseignants et élèves représentants de conseils de la vie lycéenne concernant la prochaine session du baccalauréat en histoire-géographie, première épreuve depuis la réforme du lycée mise en place par le précédent gouvernement. Il rappelle que la communauté éducative s'est félicitée de la décision d'allègement des programmes de cette discipline pour la rentrée prochaine, et de la nomination d'un groupe d'experts chargé de rédiger de nouveaux programmes. Pour autant, malgré ces aménagements, les enseignants et leurs élèves expriment leurs appréhensions face à la session 2013 du baccalauréat, au regard des programmes particulièrement difficiles à mettre en oeuvre, chargés et complexes sur cette année de transition. Certains enseignants soulignent les difficultés de mise en oeuvre du programme dans les conditions horaires définies par le bulletin officiel de l'éducation nationale du 13 octobre 2011. C'est pourquoi, au regard de cette situation inédite, il lui demande si des dispositions ont pu être prises afin de ne pas pénaliser les candidats à cette session de juin 2013 pour l'épreuve d'histoire-géographie.

### Texte de la réponse

La session 2013 du baccalauréat n'a mis en évidence aucune difficulté particulière concernant l'épreuve d'histoire-géographie. Des aménagements des programmes d'histoire-géographie ont été mis en oeuvre à la rentrée 2013, après présentation au Conseil supérieur de l'éducation du 19 septembre 2013. Ces aménagements concernent notamment la classe terminale des séries ES et L, et les classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rousset](#)

**Circonscription :** Gironde (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28962

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 juin 2013](#), page 6007

**Réponse publiée au JO le :** [15 juillet 2014](#), page 6025